



S'inscrire à la newsletter

ZOOM

« Covid, grippe, on a fait les deux vaccins. Aucun problème ! »



Alors que le Sars-CoV-2 et le virus de la grippe circulent activement en Guyane, il est grand temps de se faire vacciner. Il est possible de recevoir les deux en même temps – le vaccin contre la grippe et le rappel contre le Covid-19 – sur deux sites d'injection distincts, sans qu'il soit nécessaire de respecter un délai entre les deux.

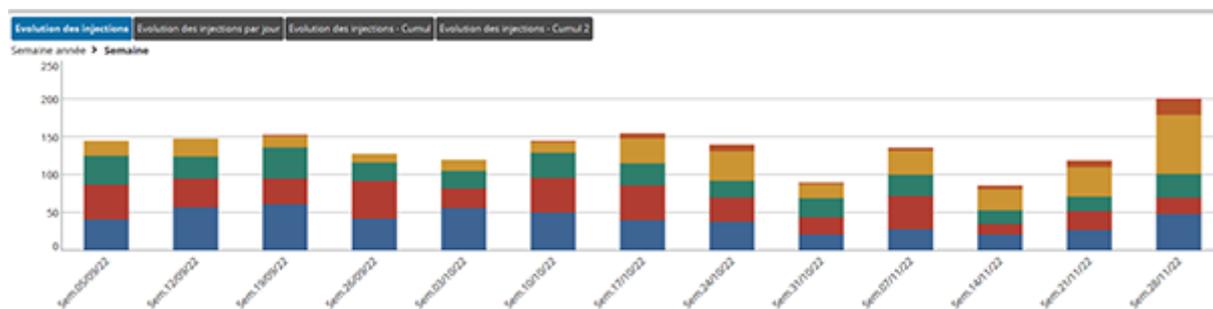
C'était mi-octobre. La campagne de rappel vaccinal contre le Covid-19 venaient d'être lancée. Ce couple de septuagénaire – 77 ans chacun – installés pour quelque temps à Cayenne, n'a pas

traîné. Il a contacté la pharmacie Néron, à la cité Chatenay, pour recevoir le rappel vaccinal contre le Sars-CoV-2 et le vaccin contre la grippe. En même temps ! Un dans chaque bras.

« Nous avons pris rendez-vous. Sur place, on a attendu 15 minutes. On a fait les deux vaccins. Aucun problème », se souvient madame. Les effets secondaires ? « On n'a rien eu du tout. Même pas un peu de fièvre. Alors que précédemment, on avait un peu été fatigués pendant une journée. Là, rien du tout ! »

Elle constate bien qu'en Guyane, « comme dans l'Hexagone », la campagne de rappel peine à démarrer. « Le message n'est pas clair, estime-t-elle. On nous dit : *Faites-vous vacciner si vous êtes fragile, si vous êtes éligible, si vous vivez dans l'entourage d'une personne fragile*. Mais tout le monde peut se faire vacciner ! »

Après avoir connu un creux à l'occasion de la Toussaint et de la commémoration de l'Armistice, la vaccination a repris en Guyane, ces derniers jours. Deux cents doses ont été administrées la semaine dernière. Un chiffre qui n'avait plus été atteint depuis le 1er août. Pour environ 40 %, il s'agit d'une quatrième dose, c'est-à-dire d'un deuxième rappel (ci-dessous en jaune). Chaque semaine, de nouvelles personnes entament leur cycle initial de vaccination contre le Covid (en bleu).



« Il est impératif de protéger nos aînés »

La Guyane, comme l'Hexagone, fait face à la circulation concomitante du Covid-19, de la grippe et du VRS, responsable de la bronchiolite. Dans un message aux directeurs d'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) et d'unité de soins de longue durée (USLD), François Braun, ministre de la Santé et de la Prévention, et Jean-Christophe Combe, ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, rappellent que leurs résidents « y sont particulièrement vulnérables. Il est impératif de la protéger. »

Les deux membres du gouvernement soulignent que tout juste un résident sur cinq a reçu un rappel récent contre le Covid-19 et que la vaccination contre la grippe suit « une tendance baissière par rapport aux années précédentes. A quelques semaines de Noël, alors que la grippe progresse rapidement sur notre territoire et que nous sommes confrontés à une nouvelle vague de Covid, il est urgent d'intensifier l'effort de vaccination. » Au moment où les familles vont se retrouver, « le faible taux de protection vaccinale des plus fragiles (...est) un facteur d'aggravation potentielle du risque épidémique tant dans son amplitude que son impact clinique. » On se souvient que l'an dernier, en Guyane, la vague omicron avait démarré au lendemain du week-end de Noël. Elle avait 54 morts en deux mois !

« Dans ces conditions, il est de votre responsabilité de veiller sans délai à rendre accessible la vaccination à tous nos aînés, ainsi qu'à tous les professionnels qui les accompagnent. Nous en appelons solennellement à un sursaut de vaccination pour pleinement protéger nos aînés des risques épidémiques, et par là même aussi protéger notre système de santé fortement mobilisé. » Les deux ministres mettent en avant la disponibilité des vaccins bivalents contre le Covid-19, spécialement adaptés au variant omicron. Ils sont disponibles en Guyane. Les résidents d'Ehpad et USLD sont éligibles à ce rappel dès trois mois après la dernière dose. La double vaccination

grippe-Covid est possible. Des opérations de vaccination peuvent être organisées dans les établissements. Enfin, pour se protéger et protéger nos aînés, le port du masque, le respect des gestes barrières, l'aération sont recommandés.

Où recevoir son rappel ?

Jusqu'au 31 décembre, il est possible de recevoir son rappel vaccinal dans les centres de prévention santé de la Croix-Rouge, à Cayenne (0594 42 16 85), Kourou (0594 46 26 28) et Saint-Laurent du Maroni. Après cette date, ils arrêteront cette activité. A compter du 1er janvier, la vaccination anti-Covid se fera chez les médecins et infirmiers libéraux, ainsi qu'en pharmacie d'officine.

Il est également possible de solliciter certains médecins et infirmiers. Certains d'entre eux sont inscrits sur sante.fr.

Enfin, vos patients peuvent également retrouver, sur le site de l'ARS, [la liste des pharmacies vaccinant contre la grippe et/ou contre le Covid-19](#), ainsi que leur numéro de téléphone.

Qui peut bénéficier de la gratuité du vaccin ?

Depuis le 16 novembre, la vaccination antigrippale est ouverte à toutes les personnes qui souhaitent se faire vacciner. Une liste de personnes à risque, à retrouver sur le [site internet de l'ARS](#), bénéficie de la gratuité. Pour les autres, le prix du vaccin oscille entre 6 et 10 euros en pharmacie.

Le vaccin contre le Covid-19 est gratuit pour tous. Il peut être pris dès six mois après sa dernière dose. Les personnes de 80 ans et plus, les résidents en Ehpad et USLD, ainsi que les personnes immunodéprimées peuvent recevoir leur nouvelle dose dès trois mois après leur dernière injection ou infection. Les personnes infectées peuvent recevoir une dose dès trois mois après leur contamination, [rappelle l'Assurance maladie sur son site internet](#).

EN BREF

◆ L'Ebène gèrera le Ssiad des Savanes ; Rainbow, celui de l'Ouest



Ces dernières semaines, l'ARS a notifié ses décisions suite à plusieurs appels à projets et appels à candidatures, en particulier pour la prise en charge des personnes âgées. Deux services de soins infirmiers à domicile (Ssiad) vont voir le jour, dans le secteur des Savanes et sur le littoral ouest. Le premier a été attribué à l'association L'Ebène. Le cahier des charges prévoit 60 places, de Kourou à Iracoubo en passant par Sinnamary, avec une augmentation si besoin.

Le second sera géré par Rainbow Guyane. Il proposera 34 places, d'Apatou à Awala-Yalimapo, en passant par Saint-Laurent du Maroni et Mana.

L'ARS en lien avec la CTG instruit également les dossiers suite à un appel à projets pour la création d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), à Kourou. Les réponses devraient être rendues d'ici à la fin de l'année. Le premier lot prévoit la création d'une structure de 18 lits, dont 5 pour l'accueil de jour, 1 pour les personnes âgées sortant d'hospitalisation, ainsi qu'une unité d'hébergement renforcé (UHR) pour les personnes les plus dépendantes. Le second lot consiste en un Ehpad hors les murs de 10 places sur Kourou, habilité à l'aide sociale à 100 %. Dans ce dispositif, les personnes âgées restent chez elles et

reçoivent la visite des infirmiers, médecins, des personnels pour les repas et la toilette. « Le défi est de les maintenir à domicile malgré leurs conditions de vie. La CGSS, via l'action sanitaire et sociale, permet de bénéficier d'une aide exceptionnelle. Il s'agit des prestations extra-légales qui peuvent être mobilisés sous conditions et ainsi contribuer à l'aménagement du domicile afin de permettre le maintien », explique Réginaldo Grâce-Etienne, directeur de l'autonomie à l'ARS.

L'ARS travaille également avec la Collectivité territoriale de Guyane (CTG) sur des projets d'Ehpad à Saint-Georges et Maripasoula. Aucun appel à projets n'a encore été publié. L'EHPAD de Saint-Georges s'accompagnera là aussi d'une unité d'hébergement renforcé. Un appel à candidatures est également en préparation pour la création d'un Ehpad ressources. Ce dispositif a pour mission de permettre aux personnes âgées de vieillir chez elles le plus longtemps possible grâce à un accompagnement renforcé à domicile, lorsque l'accompagnement classique déjà assuré par un service proposant de l'aide ou des soins à domicile n'est plus suffisant pour leur permettre de continuer de vivre chez elles. Il s'agit de développer une alternative à l'entrée à l'établissement.

Ces deux Ehpad, le projet d'unité d'hébergement renforcé de Saint-Georges, le Ssiad de l'Ouest et des extensions de places déjà existantes sont financées par le plan de rattrapage de l'offre insulaire et ultramarine aux personnes âgées. Il s'agit d'une **enveloppe de 155 millions d'euros, réservée aux ARS des départements d'Outre-mer** et de Corse pour « permettre de combiner les rénovations, réhabilitations et reconstructions de l'offre existante, l'optimisation de celle-ci, en particulier au travers de l'autorisation d'extensions d'établissements ou de services existants, mais aussi le développement d'offres nouvelles sur la base d'appels à manifestation d'intérêt, à candidatures ou d'appels à projets » visant à réduire l'écart d'équipements avec l'Hexagone.

♦ **Sérialisation : en Guyane, 9 pharmacies sur 10 équipées mais très peu la pratiquent**



Mi-octobre, Jean-Philippe Naboulet, pharmacien inspecteur de santé publique, a contrôlé la mise en œuvre de la sérialisation dans onze pharmacies de Guyane : 6 à Cayenne, 2 à Kourou et 3 à Saint-Laurent du Maroni. Des petites, des grosses, certaines avec un seul pharmacien, d'autres avec plusieurs. « Cela représente un peu de 20 % des 49 pharmacies du territoire, pour s'assurer que l'échantillon soit représentatif. »

La sérialisation est un dispositif de lutte contre les faux médicaments. Chaque boîte est dotée d'un identifiant unique, sous forme de Datamatrix, que le pharmacien doit scanner quand elle entre ou sort de son stock. Elle est en outre équipée d'un dispositif anti-effraction (**lire la Lettre pro du 11 octobre**). Le ministère de la Santé et de la Prévention a publié une **foire aux questions sur le sujet, sur son site internet**.

La France a été le pays européen le plus lent à mettre en place la sérialisation. Elle est sous la menace d'une amende de plusieurs centaines de milliers d'euros si les officines ne s'y conforment pas. « En France, le circuit du médicament est encore très monopolistique. C'est très sécurisé. C'est une des raisons pour lesquels certains pharmaciens ont pu traîner des pieds. Maintenant que tous les autres pays de l'Union européenne ont mis en place la sérialisation, le pays où il est le plus facile de frauder et d'introduire de faux médicaments, c'est la France. Avec les tensions d'approvisionnement que l'on connaît, le risque augmente qu'un fournisseur tente de frauder », explique Jean-Philippe Naboulet.

Parmi les onze pharmacies qu'il a contrôlées en Guyane en octobre, dix (91 %) avaient l'équipement nécessaire à la sérialisation (douchettes, logiciel). En revanche, seules quatre (36 %) étaient connectées à France MVO, l'opérateur de la sérialisation dans notre pays. Et sur ces quatre pharmacies, une seule pratiquait effectivement la sérialisation. « Les trois autres faisaient bien le travail mais n'avaient pas vérifié que ça fonctionnait. Et ça ne fonctionnait pas, relate le

pharmacien inspecteur. Elles doivent se rapprocher de leur éditeur de logiciel pour régler le problème. C'est l'intérêt de mener ce type de campagne. »

« Aujourd'hui, il n'y a pas de raison technique que ça ne fonctionne pas, poursuit-il. Hormis lors de coupures de connexion, comme il y en a eu une à Saint-Laurent lors de ma visite. En cas de difficulté, il faut en parler tout de suite à son éditeur. Fin 2022, il n'y a plus d'obstacle à ce que ça fonctionne. Effectivement, ça prend un peu plus de temps au comptoir où à la réception des médicaments. » L'objectif est désormais que l'intégralité des pharmacies du territoire national mettent en œuvre la sérialisation. De nouveaux contrôles sont envisagés pour s'en assurer. « Les ARS et le ministère auront accès à la liste des pharmacies connectées, signale Jean-Philippe Naboulet. En 2023, si des pharmaciens ne sont effectivement pas connectés, des sanctions pourront être prises. »

Le nez dans le PRS



Le Projet régional de santé (PRS) constitue la feuille de route en matière d'accès aux soins et de parcours de soins, en Guyane, jusqu'en 2028. Elaboré en 2018, il a été profondément modifié du fait de la crise Covid, de la création du GHT, du développement du numérique en santé et, désormais, du projet de CHU de Guyane. Une version révisée a été publiée en 2022. Parce qu'il liste les projets de développement majeurs pour la santé en Guyane, parce

qu'il précise, pour certaines spécialités, les autorisations qui pourront être accordées, nous vous proposons, filière par filière, de découvrir ou redécouvrir son contenu. Pour les activités soumises à autorisation, un tableau précise les autorisations accordées dans le cadre du PRS 1 (2011-2015), les projets initiaux du PRS 2 (2018-2028) et les projets de la version révisée (PRS 2 actualisé). Cette révision propose des autorisations en coupant la Guyane en deux : la zone 1 comprend Cayenne, Matoury et Rémire-Montjoly ; la zone 2, le reste du territoire.

■ Equipements et matériels lourds

Au titre du Plan Guyane Santé 2025 et dans le cadre de la création du CHRU, les perspectives, orientations et nouveaux objectifs, en lien avec les projections stratégiques apportées à l'offre de soins en Guyane pour les équipements lourds (EML) se déclinent ainsi :

- Améliorer l'accès à l'imagerie en coupe, et en priorité à l'IRM, réduire les inégalités d'accès aux soins et anticiper les risques liés à une pénurie de spécialistes. A ce titre, toutes les fonctionnalités offertes par le réseau IMAG (Imagerie médicale Antilles-Guyane) doivent être explorées notamment en termes de permanence des soins et de télé-expertise ;
- Renforcer les coopérations entre établissements de santé publics et privés et l'offre libérale de Cayenne, notamment sur l'imagerie en coupe pour favoriser la mutualisation et l'utilisation conjointe optimisée des appareils favorisant la permanence des soins en établissement de santé (PDSE) ;
- Organiser une gradation efficiente des soins, concilier l'amélioration de l'accès aux examens d'imagerie (délais de rendez-vous) avec le maintien d'une offre de proximité tout en garantissant, grâce à la télé-imagerie, la PDSE et l'expertise de recours (AVC, mammographies dans le cadre du dépistage organisé du cancer du sein) ;
- Développer une offre territoriale de télé-expertise, voire de télé-imagerie avec mutualisation des gardes entre les trois services d'imagerie, sous réserve de sécuriser les prescriptions et les compte-rendu Prévoir une réorientation des patients vers des plateaux techniques sous-exploités ;
- Promouvoir la qualité, la sécurité et l'efficacité des examens d'imagerie ;
- Evaluer régulièrement le dispositif mis en place pour permettre de le faire évoluer si nécessaire
- Moderniser les équipements des CDPS dans le cadre de leur développement et leur reconstruction ;

- Mettre en place l'utilisation conjointe publique-privée d'EML par des coopérations équilibrées ;
- Développer l'expertise de la filière imagerie dans toutes ses spécialités et promouvoir l'innovation et la recherche ;
- Organiser une gradation efficiente des plateaux techniques qui concilierait le maintien d'une offre de proximité (secteurs en difficulté), la possibilité d'une expertise de recours (AVC, cancérologie, Alzheimer...) et la réponse aux besoins estimés pour les 5 ans à venir. La mise en place de salles de radiologie interventionnelle supplémentaires sur le territoire, après recrutement d'assistants partagés dédiés et manipulateurs contribuerait ainsi à optimiser et faciliter la prise en charge des AVC tout en contribuant aux activités de recherche et de formation ;
- Etoffer l'offre en mammographie : cette offre est très insuffisante sur le territoire Guyanais et mérite de se développer, notamment en ce qui concerne la valorisation du volet ressources humaines (recrutement d'un radiologue ou EMT) ;
- Suivi de l'installation une instance régionale de concertation avec l'ensemble des professionnels de l'imagerie ;
- Organiser des formations (EPU) sur les indications de l'IRM (pour améliorer la juste prescription).

Implantations :

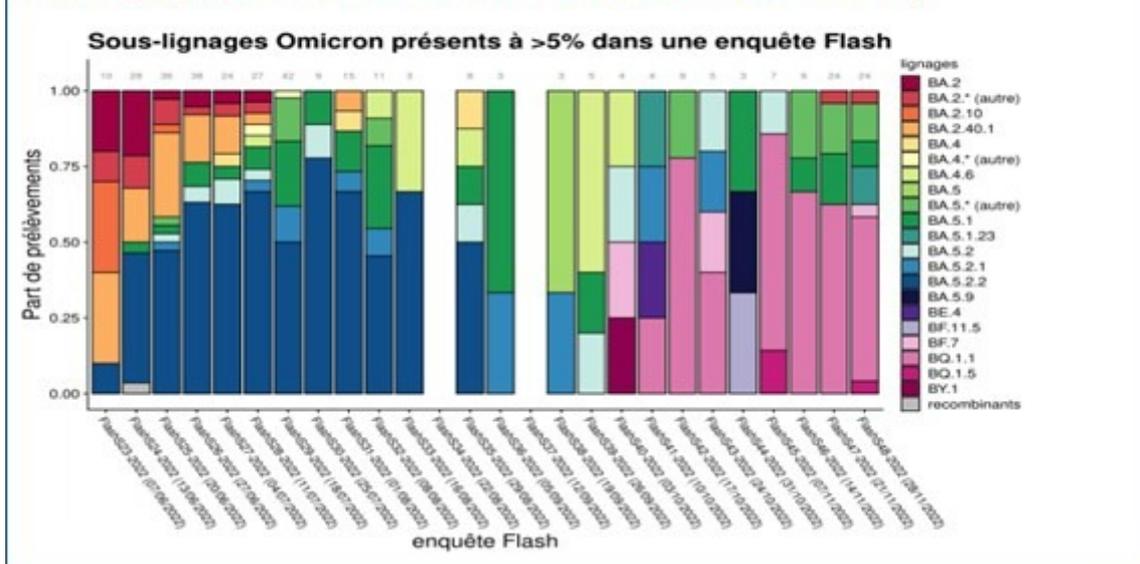
Les objectifs quantifiés de l'offre de soins sont identifiés sous forme de sites d'activités de soins autorisables. Pour les équipements lourds ils sont, en plus, identifiés sous forme de nombre d'appareils, dans le respect des dispositions réglementaires. En ce sens, un découpage selon deux zones a été choisi : la zone 1 renvoie au bassin cayennais qui couvre Cayenne, Rémire-Montjoly et Matoury ; la zone 2 quant à elle concerne les territoires en dehors des communes précitées.

Activité Modalité	PRS 1			PRS 2		PRS 2 actualisé	
	Nombre de Sites programmés	Nombre de Sites Autorisés	Nombre de Sites Installés	Créations	Schéma Cible	Borne basse- borne haute	
						Zone 1	Zone 2
Scanographe à utilisation médicale (scanner)	4	4	4	0	4	2-3	2-3
Appareil d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique (IRM)	4	4	4	0	4	2-3	2-2
Caméra à scintillation munie ou non de détecteur d'émission de positons en coïncidence, tomographe à émissions, caméra à positons Gamma caméra Pet scan	0	0	0	0	0	1-1	
Caisson hyperbare	0	0	0	0	0	1-1	0-0
Cyclotron à utilisation médicale	0	0	0	0	0	0-0	0-0

Dans la rubrique Le nez dans le PRS de mardi : Biologie médicale et laboratoire

En Guyane, Santé publique France annonce dans son point épidémiologique que « le sous-lignage BA.5 du variant omicron a été identifié sur la quasi-totalité des séquences analysées du 7 novembre au 2 décembre, avec une dominance de son sous-lignage BQ.1.1 (lire ci-dessous l'avis de la Spilf). Parallèlement, le sous-lignage BA.2 a identifié à des faibles proportions du 14 au 2 décembre. »

Figure 4. Évolution de la proportion des sous-lignage d'Omicron présent à plus de 5% au cours d'une enquête Flash en Guyane (toutes indications de séquençage, données en semaine 2022-S48 non consolidées)



Infos

Utile pour votre exercice

► Que sait-on du sous-variant BQ.1.1, majoritaire en Guyane ?



Dans sa dernière [newsletter vaccin Covid](#), la Société de pathologies infectieuses en langue française (Spilf) fait le point sur les sous-variants d'intérêt BQ.1 et BQ.1.1, majoritaires depuis plusieurs semaines partout en France et notamment en Guyane. « BQ.1 et BQ.1.1 sont différents des variants BA.4 et BA.5, dont ils sont issus, résultat d'une dérive génétique. Les quelques changements acquis sur ces sous-variants sont sans commune mesure par rapport à ce qui s'est passé lorsque le premier variant omicron a émergé en novembre 2021

(décembre 2021 en Guyane, NDLR), mais un échappement immunitaire relatif est néanmoins prévisible. Associé à un avantage de transmission par rapport à BA.4/5, ce possible échappement immunitaire pourrait » maintenir l'épidémie à un niveau élevé. En Guyane, outre BQ.1.1, le sous-lignage BA.2 est identifié « dans de faibles proportions »

Utile pour vos patients

► Mon Espace santé s'enrichit de trois nouveaux services, de vidéos et est décliné en application mobile

Le 25 novembre, Mon Espace santé s'est enrichi de trois nouvelles applications parmi lesquels Livi (offreur de soins, expert en téléconsultation, qui permet de consulter un médecin inscrit à l'Ordre des médecins 7 jours sur 7, de 7 h à minuit) et Malo (proposé aux parents de veiller sur leur santé et celle de leur enfant par l'intermédiaire de questionnaires et de conseils envoyés



régulièrement aux utilisateurs). Mon Espace santé compte désormais quinze services dans son catalogue, annonce l'Assurance maladie sur son [site internet](#).

Pour découvrir Mon espace santé, il est désormais possible de visionner 6 vidéos sur la [chaîne YouTube de l'Assurance Maladie](#). En moins de 2 minutes, chaque vidéo décrit une fonctionnalité majeure :

- Activer son espace personnel ;
- Compléter et partager son profil médical ;
- Ajouter un document dans son espace personnel ;
- Gérer le profil de son enfant ;
- Utiliser la messagerie de santé intégrée au service ;
- Gérer la confidentialité de ses données.

L'application Mon Espace santé peut être téléchargée sur l'[App Store](#) et [Google Play](#).

Situation épidémiologique



La situation se stabilise

La semaine dernière, « les indicateurs virologiques du Covid-19 se stabilisaient en Guyane : l'incidence est passée de 295 à 305 cas pour 100 000 habitants, et le taux de positivité de 31 à 33 %, annonce Santé publique France dans un nouveau [point épidémiologique](#). Le R-effectif reflète également cette situation : il s'élevait à 1,10 pour la période du 27 novembre au 3 décembre contre 1,65 pour la semaine précédente. Les tendances sont hétérogènes en fonction des secteurs. Le nombre de nouveaux cas était en baisse pour les secteurs des Savanes et de l'Oyapock et en légère hausse pour l'Île-de-Cayenne. Le nombre de nouveaux cas a été multiplié par 1,6 dans le secteur du Littoral Ouest et du Maroni par rapport à la semaine précédente. Les passages aux urgences pour suspicion de Covid ont diminué par rapport à la semaine précédente. On observe également une baisse des hospitalisations tous services confondus. Trois personnes ont été admises en réanimation contre 2 la semaine dernière. Aucun décès n'a été enregistré à l'hôpital. »

Infos chiffres



Vaccinations

- ◆ **190** vaccinations en 7 jours, du 1er au 7 décembre 2022
- ◆ **41,5 %** des Guyanais de plus de 12 ans sont complètement vaccinés

Pour prendre rendez-vous en pharmacie, chez un médecin de ville ou auprès d'un infirmier libéral : [sante.fr](#)



- ◆ **97 097** cas cumulés (+ **708** en 1 semaine) le 8 décembre 2022
- ◆ **20** patients (-2) en hospitalisation conventionnelle
- ◆ **4** patients (-1) en réanimation
- ◆ **411** décès (=) en milieu hospitalier

Offres d'emploi



■ L'Agence Régionale de Santé recrute son responsable de la cellule Eau et Santé, poste de catégorie A rattaché à la direction de la santé publique. Les personnes intéressées peuvent transmettre les éléments de candidature (CV + lettre de motivation) à l'adresse mail ars-guyane-ressources-humaines@ars.sante.fr. Le poste est à pourvoir rapidement. Cette offre d'emploi est publiée à la [bourse de l'emploi public](#) à la référence n° 2022-1070411.

Faites connaître vos offres d'emploi dans la Lettre pro en écrivant à pierre-yves.carlier@ars.sante.fr

Agenda



Demain

► **Inauguration de la plateforme de répit de l'ouest guyanais**, avec l'association L'Ebène, de 8h30 à 16h30, à Saint-Laurent du Maroni. Renseignements et inscriptions : 0594 02 00 63 ou abc.ouest@ebene973.org.

► **« Fo Zot Savé »** : Isabelle Succar, audioprothésiste, répondra aux questions de Fabien Sublet sur l'audition et les risques de l'exposition au bruit, à 9 heures sur Guyane

la 1ère.

Lundi

Retrouvez **Yana Santé**, l'émission de santé du Dr Jawad Bensalah en partenariat avec la Lettre pro, à 20 heures sur [Facebook](#) et sur la chaîne Youtube de l'émission.

Vendredi 16 décembre

► **Soutenance de la thèse** de pharmacie de Salomé Hubin : « Les plantes cultivées et commercialisées en Guyane : inventaire des plantes toxiques et rédaction de fiches toxicologiques à l'intention de l'Anses », à 16 heures. Connexion via Zoom : <https://us02web.zoom.us/j/84245609634?pwd=MUtQcWVjbEZqUWd2OFdVQlY1WW8rdz09>

► **Ateliers de la recherche** de Guyane promo santé (GPS) sur la leptospirose en Guyane, de 9 heures à 11 heures, avec le Pr Loïc Epelboin (CHC), Mathilde Hangard et Adrien Ortelli (ARS), Margot Oberlis (Croix-Rouge française) et Jean-Luc Bauza (GPS). Rencontre via Zoom. Inscription obligatoire avant le 13 décembre via le formulaire suivant : https://docs.google.com/forms/d/1MtaZrrqeq-vrWSCcW_8cZrx1qfIBMEsWq16W9R6YE_4/edit.

► **Les vendredis du Corevih** sur le HPV, de 13h30 à 15h30. Contact et lien de connexion : corevih@ch-cayenne.fr ou 0594 39 73 63.

Lundi 19 décembre

Soutenance de la thèse du Dr Roxane Schaub, « Approche intégrative de l'épidémiologie de la maladie de Hansen en Guyane : interface homme – animal – environnement » ([lire la Lettre pro du 18 mars](#)).

Faites connaître vos événements dans l'agenda de la Lettre pro en écrivant à pierre-yves.carlier@ars.sante.fr

Le message du jour



Grippe & Covid-19 : la co-vaccination possible

- 
**L'administration
simultanée
des 2 vaccins
est possible**
- 
**Les 2 injections
peuvent être pratiquées
le même jour
mais sur 2 sites
d'administration
distincts**
- 
**Pas de délai
à respecter
entre les
2 vaccinations**

[Consultez tous les numéros de Covid-19 - La lettre Pro](#)

Agence régionale de santé Guyane

Directeur de la publication : Clara de Bort

Conception et rédaction : ARS Guyane Communication

Standard : 05 94 25 49 89



www.guyane.ars.sante.fr

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)